

5 MAI 2020 PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TU8ENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE MARDI 5 MAI 2020 À 19 HEURES 50.

Nombre de citoyen(s) présent(s) : 0

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de Pike River siège en séance ordinaire ce 5 mai 2020 par voie de téléconférence.

Présences :

Mesdames Hélène Campbell, conseillère
Marianne Cardinal, conseillère
Nathalie Dorais, conseillère
Patricia Rachofsky, conseillère

Messieurs Martin Bellefroid, maire
Jean Asnong, conseiller
Stephan Duquette, conseiller

Madame Madelyn Marcoux, secrétaire-trésorière par intérim, assistait également à la séance.

2020-05-078 CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et l'officier municipal soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent que la présente séance ordinaire soit tenue à huis clos dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville tout en respectant la distanciation de 2 mètres.

QUE la présente séance soit enregistrée sous forme audio et que cet enregistrement sera disponible sur le site internet.

ADOPTÉE

Ayant constaté le quorum, le maire suppléant procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19h50.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-079 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal

APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020
4. Réglementation
 - 4.1 Règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement numéro 05-1219 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020 - Adoption
5. Administration et Finances
 - 5.1 Approbation de la liste 2020 des dossiers pour destruction
 - 5.2 La Fondation au Diapason – Demande de soutien financier
 - 5.3 Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 5.4 Report de la séance du conseil de juin 2020 ?
 - 5.5 Politique d'approbation des paies
 - 5.6 Paiements par transferts et paiements bancaires
 - 5.7 Annulation d'un compte à recevoir non récupérable
 - 5.8 Comptes à recevoir de l'année 2017 – Mandat à Vox Avocat(e)s
6. Engagement de crédits (dépenses)
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Comptes payés
 - 6.3 Paiements directs
7. Inspection et Urbanisme
 - 7.1 Inspecteur en bâtiments – Rapports avril
 - 7.2 Restaurant La Suisse inc. – Demande de la CPTAQ – Dossier 426219
 - 7.3 MTQ – Autoroute 35 – Partie des lots 5 452 503 et 5 452 928 – Demande d'aliénation, de lotissement et d'usage autre qu'agricole à la CPTAQ
8. Voirie et Hygiène
 - 8.1 Scellement des fissures – Montant budgétaire autorisé
 - 8.2 Entretien de l'installation septique – 839 Route 133
9. Loisirs et Culture
 - 9.1 PRIMADA dossier 558496 – Installation de mobilier urbain près des terrains de pétanque
10. Varia
 - 10.1 Entretien des pelouses – Octroi de contrat
 - 10.2 Internet Haute Vitesse – Appui à la MRC
 - 10.3 Rencontre avec le MTQ concernant les travaux sur l'Autoroute 35
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020**

2020-05-080 IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Dorais
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **RÉGLEMENTATION**

4.1 **Règlement numéro 2020-05 modifiant le règlement numéro 05-1219 relatif aux taux de taxation pour l'année 2020 - Adoption**

2020-05-081 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2020-05, modifiant le règlement numéro 05-1219, relatif aux taux de taxation pour l'année 2020, soit et est adopté sans modifications et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Approbation de la liste 2020 des dossiers pour destruction

2020-05-082 CONSIDÉRANT le calendrier des délais de conservation approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 20 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT la liste déposée au Conseil pour autoriser la destruction des documents ;

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la destruction, selon les règles de l'art, des documents mentionnés sur la liste déposée au conseil, liste faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

5.2 La Fondation au Diapason – Demande de soutien financier

2020-05-083 IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QU'un montant de 500\$ soit et est versé à La Fondation au Diapason en guise de soutien financier.

ADOPTÉE

5.3 Embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-05-084 CONSIDÉRANT le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière laissé vacant après le départ de madame Sonia Côté;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à Raymond Chabot Grant Thornton afin d'assister le conseil dans l'embauche d'un(e) remplaçant(e);

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées avec les candidates retenues ;

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE la candidature de madame Lucie Riendeau soit et est retenue pour combler le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter du 8 mai 2020.

D'autoriser le maire Martin Bellefroid à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail reliant les parties en cause.

ADOPTÉE

5.4 Report de la séance ordinaire du conseil de juin 2020

2020-05-085 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal, qui devait avoir lieu le 1^{er} juin 2020, est reporté au mardi 2 juin 2020 à 19h30.

ADOPTÉE

5.5 Politique d'approbation des paies

2020-05-086 CONSIDÉRANT QUE, depuis le départ de l'ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière, l'adjointe administrative gère le processus des paies via PG Solutions;

CONSIDÉRANT la recommandation des auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton lors du dépôt du rapport financier de 2019 demandant une approbation et autorisation nécessaires avant le paiement des salaires, afin d'éviter les risques d'erreurs et de fraudes ;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE, dorénavant, l'approbation et la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont exigées avant le paiement de tous les salaires par dépôts directs.

ADOPTÉE

5.6 Paiements par transferts et paiements bancaires

2020-05-087 CONSIDÉRANT la recommandation des auditeurs Raymond Chabot Grant Thornton lors du dépôt de leur rapport financier de 2019 touchant les paiements par transferts et paiements bancaires, afin d'éviter les risques d'erreurs et de fraudes;

CONSIDÉRANT QU'une liste des comptes à payer, des comptes payés et des paiements directs est transmise aux membres du Conseil à tous les mois pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les chèques émis sont obligatoirement signés par le maire ou le maire-suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE, dorénavant, la signature du maire ou du maire suppléant et de la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont exigées sur toutes factures dont le paiement aux fournisseurs se font par transferts et paiements directs.

ADOPTÉE

5.8 Annulation d'un compte à recevoir non récupérable

2020-05-088 CONSIDÉRANT QUE l'article 2925 du Code civil du Québec établit à trois (3) ans le délai de prescription;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU QUE la facture du 23 janvier 2017 à Hydro-Québec, suite à un accident survenu le 9 décembre 2016, au montant initial de 535,56\$ soit et est annulée à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

5.9 Compte à recevoir 2017 – Mandat à Vox Avocat(e)s

2020-05-089 CONSIDÉRANT QUE l'article 2925 du Code civil du Québec établit à trois (3) ans le délai de prescription sur les comptes à recevoir ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 985 du Code municipal du Québec établit également à trois (3) ans le délai de prescription concernant la taxation;

CONSIDÉRANT la situation du COVID-19 qui reporte certains délais de prescription de 16 jours après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec, soit le 15 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE certains comptes à recevoir de 2017 seront prescrits sous peu;

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU DE mandater Vox Avocat(e)s, afin de déposer au greffe de la Cour municipale un recours judiciaire pour interrompre la prescription des comptes à recevoir de mars, avril et mai 2017.

DE mandater Vox Avocat(e)s à procéder au recouvrement des comptes à recevoir de l'année 2017, tel qu'il appert sur la liste du 5 mai 2020 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

Je, secrétaire-trésorière, atteste et certifie par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires afin de procéder aux dépenses reliées aux résolutions 2020-05-090 à 2020-05-092 inclusivement.

Et je signe ce 5 mai 2020.

Secrétaire-trésorière par intérim

6.1 Comptes à payer

2020-05-090 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Stephan Duquette

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes à payer, soit :

COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Carrière DM Choquette	Chemin des Duquette pierre rechargement	126.93 \$
Desjardins Sécurité Financière	REER employés avril	90,28 \$
Entreprises Denexco	Chemin Morgan nivelage	448.40 \$
Entreprises Denexco	Chemin des Duquette déplacer, enlever blocs béton, nivelage chemins Morgan et du Moulin	1 889.04 \$
Gestim	Inspectrice bâtiment honoraires	790.69 \$
Impressions DF	Impressions Echo Rivière Avril	339.87 \$
Installations électriques SE	Cabanon loisirs débrrancher fils (octobre 2019)	229.95 \$
Installations électriques SE	Hôtel Ville travaux suite inspection assurances	497.02 \$
Installations électriques SE	Terrain jeux travaux lumière poteau (octobre 2019)	121.13 \$
Ministère Revenu Québec	Remises salariales provinciales + CNESST	569,25 \$
MRC Brome Missisquoi	Pacte rural Visages régionaux remboursement	600.00 \$
Nopac	Collecte compostage avril	3 870.06 \$
Nopac	Collecte déchets avril	1 724.45 \$

Nopac	Collecte recyclage avril	3 476.56 \$
Papeterie Cowansville	Dateur, tampon, caisse papier, déchiqueteuse	455.38 \$
Papeterie Cowansville	Stylos bleus, étiquettes pour Dymo	66.32 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Coût matières recyclables audit 2019	891.06 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Honoraires finaux audit 2019	1 868.35 \$
Retraite Québec	Élus régime retraite janvier à avril	2 412,34 \$
R.I.G.M.R.B.M.	Ordures (kg), compost (kg) avril	
Sani-Éco inc.	Recyclage avril (tm)	
Ville de Bedford	Honoraires JP Guay collectes verre mars (210 lbs) et avril (410 lbs)	67.02 \$
Ville de Cowansville	Cour municipale frais adm janvier à mars	87.38 \$
Madelyn Marcoux	DG par intérim honoraires avril	4 305.00 \$
	TOTAL DES COMPTES A PAYER	24 926,48 \$

ADOPTÉE

6.2 Comptes payés

2020-05-091 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU D'approuver la liste des comptes payés, soit :

COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2020		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Salaires employés	Avril	1 905.08 \$
Salaires conseil	Avril	3 089.94 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	4 995,02 \$

ADOPTÉE

6.3 Paiements directs

2020-05-092 IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU D'approuver la liste des paiements directs, soit :

PAIEMENTS DIRECTS		
FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
Bell Mobilité (23 avril)	Ipad maire, frais utilisation et interurbain	91.99 \$
Câble-Axion Digital inc. (7 mai)	Internet avril	333.95 \$
CNESST	Frais gestion	
Desjardins Affaires Visa ()		
Groupe Ultima ()	Assurances générales	
Hydro-Québec ()	Compteur loisirs	
Hydro-Québec ()	Électricité Hôtel Ville	
Hydro-Québec (23 avril)	Électricité luminaires	329.04 \$
Hydro-Québec ()	Pose nouvel éclairage public	
La Capitale (7 mai)	Assurances collectives mai	372.88 \$
Les Pétroles Dupont ()	Hôtel Ville huile chauffage	
Omnivigil solutions ()	Système appel (SAC)	
Revenu Canada (7 mai)	Remises salariales fédérales	82,58 \$
Société Ass. Auto. Qc ()	Véhicule immatriculation	
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	1 210,44 \$

ADOPTÉE

7. INSPECTION ET URBANISME

7.1 Rapport d'avril

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des permis émis pour avril.

7.2 Restaurant La Suisse inc. – Demande de la CPTAQ – Dossier 426219

2020-05-093 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, dans sa résolution numéro 2020-01-017 du 6 janvier 2020, appuyait la demande de Restaurant La Suisse inc. pour aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture le lot 5 452 364 dans le cadastre officiel du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier 426219 de Restaurant La Suisse inc. devait faire l'objet d'une rencontre publique par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT la situation actuelle de la COVID-19 qui interdit toute rencontre publique pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ offre la possibilité de renoncer à la demande de rencontre ;

IL EST PROPOSÉ PAR Stephan Duquette
APPUYÉ PAR Nathalie Dorais

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pike River renonce à la rencontre publique et demande à la Commission de protection du territoire agricole de rendre une décision sur la base des informations déjà déposées au dossier 426219.

ADOPTÉE

7.3 MTQ – Autoroute 35 – Parties des lots 5 452 503, 5 452 928 – Demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation autre qu'agricole à la CPTAQ

2020-05-094 CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) des autorisations dans le dossier de l'Autoroute 35, soit :

- d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 5 452 503 en vue de la céder à un producteur agricole;
- de restaurer un habitat naturel sur parties des lots 5 452 503 et 5 452 928 par la végétalisation des sites, en réponse à une demande de compensation du ministère de l'Environnement;, en vue de la continuité de l'autoroute 35;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal jugent que le MTQ ne respecte pas l'entente lors de la création du nouveau tracé, alors qu'il s'était alors engagé à laisser les terres agricoles à vocation agricole;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil municipal doit être annexée à la demande du MTQ auprès de la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal est complètement en désaccord avec la demande du MTQ, dans le dossier de l'Autoroute 35 touchant les parties des lots 5 452 503 et 5 452 928.

ADOPTÉE

8. VOIRIE ET HYGIÈNE

8.1 Scellement des fissures – Montant budgétaire autorisé

2020-05-095 IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 6 100\$, plus les taxes applicables, pour les travaux de scellement des fissures, selon la soumission de Lignes Maska du 4 mai 2020.

ADOPTÉE

8.2 Entretien de l'installation septique – 839 Route 133

2020-05-096 CONSIDÉRANT la correspondance du 17 avril 2020 de DBO Expert à l'effet que le propriétaire du 839 Route 133 n'avait pas encore payé le contrat annuel de 2020 pour le suivi de l'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 839 Route 133 néglige depuis 2016 l'entretien de son installation septique malgré les demandes répétitives de la municipalité et de DBO Expert;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut intervenir pour faire respecter la loi et les règlements municipaux et provinciaux en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE, si le propriétaire du 839 Route 133 ne renouvelle pas le contrat annuel d'entretien de l'installation septique, le conseil municipal assumera les coûts de 78,23\$, plus les taxes applicables, de DBO Expert.

QUE les frais ainsi engendrés soient assimilés au compte foncier de taxes du propriétaire du 839 Route 133.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 PRIMADA dossier 558496 – Installation de mobilier urbain près des terrains de pétanque

2020-05-097 CONSIDÉRANT QUE les travaux font l'objet d'une subvention confirmée du MAMH dans le cadre du programme PRIMADA pour 8 bancs, 3 abris solaires et 4 compteurs de points;

CONSIDÉRANT QUE, le 19 novembre 2019, le MAMH a accepté le report de l'échéancier des travaux au 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la situation pandémique actuelle dont nous ne connaissons pas l'aboutissement;

CONSIDÉRANT QUE tous les terrains de jeu et lieux de rencontre municipaux sont interdits à toute fréquentation par les utilisateurs, sur ordre du gouvernement du Québec qui est encore en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises sont présentement en veilleuse dans l'attente de la décision du gouvernement du Québec pour le retour de l'économie avant pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités offrent un répit aux contribuables par le report des dates de versements de taxes et/ou du taux d'intérêts, engendrant par conséquent des revenus qui ne seront pas dans les coffres aux dates prévues initialement;

CONSIDÉRANT QUE le programme PRIMADA se termine le 31 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Patricia Rachofsky

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande au MAMH de reporter l'échéancier des travaux au 30 novembre 2021.

ADOPTÉE

10. VARIA

10.1 Entretien des pelouses – Octroi de contrat

2020-05-098 CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour l'entretien des pelouses ont été envoyés à quatre soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont conformes et se lisent comme suit :

Soumissionnaires	Prix – 1 an (2020)	Prix 2 ans (2020)	Prix 2 ans (2021)
Les Gazons Caron	4 460\$	4 460\$	4 460\$
Terrassement Bourgeois	4 000\$	4 000\$	4 200\$
Entretiens Normandin	6 000\$	N/A	N/A

IL EST PROPOSÉ PAR Hélène Campbell
APPUYÉ PAR Jean Asnong

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accorde le contrat pour l'entretien des pelouses à Terrassement Bourgeois pour une durée de deux ans, au coût de 4 000\$ pour l'année 2020 et de 4 200\$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE

10.2 Internet haute vitesse – Appui à la MRC

2020-05-099 CONSIDÉRANT l'importance du déploiement de l'internet haute vitesse pour tous les citoyens et entreprises dans les régions du Québec, dont la MRC Brome-Missisquoi ;

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire actuelle démontre la nécessité de moyens de communication rapides et performants, dont l'internet haute vitesse, pour toutes les régions ;

CONSIDÉRANT les délais administratifs considérables pour l'émission des permis requis afin de procéder au déploiement de la fibre optique dans les 28 000 poteaux de bois, dont 21 000 appartenant à Bell ;

IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Dorais
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU DE demander aux deux paliers de gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à l'internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises ainsi que de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique, notamment.

DE transmettre cette résolution aux deux députées de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec et de la Fédération des Municipalités du Québec.

ADOPTÉE

10.3 RENCONTRE AVEC LE MTQ CONCERNANT LES TRAVAUX SUR L'AUTOROUTE 35

2020-05-101 IL EST PROPOSÉ PAR Jean Asnong
APPUYÉ PAR Marianne Cardinal

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal désire rencontrer le MTQ, le plus tôt possible, concernant les travaux qui se font ou se feront sur l'Autoroute 35, les roulottes de chantiers ainsi que la circulation des véhicules lourds sur nos chemins municipaux.

ADOPTÉE

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-05-101 IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Cardinal
APPUYÉ PAR Hélène Campbell

ET RÉSOLU DE lever la séance à 21h37.

ADOPTÉE

Martin Bellefroid,
Maire

Madelyn Marcoux, DMA
Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Madelyn Marcoux, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du 5 mai 2020.

Madelyn Marcoux, DMA
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid, maire